



Absents excusés :

BALITRAND Michel – DODINET Elisabeth – SCHMIT Aurélie

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

❖ **TRAVAUX EN COURS :**

❖ Goudronnage :

Malgré quelques aléas dus à la météo, le goudronnage est terminé rue de la Bélescat, voie du centre de secours, Etables et parking de la maison médicale dont le traçage sera effectué au printemps.

❖ Tiers-lieu bar restaurant :

Fin novembre, l'architecte sera en mesure de présenter les dossiers de consultation des entreprises.

Pour la première tranche de cette opération, l'Etat a accordé une subvention de 110 000 euros. La Préfecture a été sollicitée dans le cadre des Fonds Verts et de la DETR. Le Département attend la phase de consultation pour se prononcer.

❖ Logement T3 sur médiathèque :

L'entreprise devant effectuer les cloisons et l'isolation, a pris un peu de retard mais les travaux doivent débuter mi-novembre.

❖ Salle polyvalente :

Les courts de badminton qui avaient été tracés ont montré un défaut dans l'espacement des terrains (écart trop petit entre deux). L'entreprise ayant effectué les travaux a dû revenir et après compromis entre la commune et elle, l'ensemble du marquage de cette salle, déjà ancien, a été repris et les courts de badminton correctement tracés.

❖ **AVANCEE DU PLUI :**

La commune entre à présent dans la phase « zonage » ; pour ce faire, une réunion est programmée pour le 13 novembre où sera étudiée la définition des différentes zones ; constructibles, urbaines, à urbaniser, etc...

❖ **VILLAGES D'AVENIR :**

Courant octobre, la commune a été sollicitée par un appel à manifestation d'intérêt pour ce programme. Porté par l'ANCT, il vient soutenir les communes rurales dans la conduite de leurs

projets. Il accompagnera les communes labélisées pour diligenter un diagnostic succinct, pour élaborer une feuille de route et pour rechercher les ressources complémentaires en ingénierie et les aides financières mobilisables

La commune de SAINT LAURENT D'OLT a donc candidaté en complétant un questionnaire argumenté, ce qui vaut engagement de sa part.

❖ **DELIBERATIONS :**

- Modification du règlement du lotissement « les Prés de Blanquefort »

En prévision de la construction programmée par Aveyron Habitat de pavillons sur deux parcelles de ce lotissement, il convient de modifier l'article 3 du règlement, soit : suppression des lots n° 19 d'une superficie de 30 m² et du lot n° 18 de 10 m² et rattachement de ceux-ci aux parcelles 319 et 320 afin d'y réaliser leur accès.

Pour pouvoir effectuer cette modification, la commune doit récolter l'approbation par signature de la majorité des colotis détenant au moins les $\frac{3}{4}$ de la superficie totale du lotissement.

Après obtention de ces signatures, la commune pourra lancer un permis modificatif du lotissement « les Prés de Blanquefort ».

- Procédure de régularisation des cimetières

Après un gros travail de repérage et de mise à jour des 4 cimetières de la commune par une entreprise, le travail se poursuit avec le pointage des tombes non entretenues et / ou ne possédant pas de titre de concession. Afin de poursuivre ce travail, les élus doivent autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec les familles identifiées, proposer des concessions de trente années, et dans le cas contraire, faire procéder à la reprise des concessions non entretenues et non payées, conformément à l'arrêté municipal.

❖ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur Maire évoque l'ouverture de plusieurs nouveaux lieux et commerces sur le village, après une période un peu morose, un nouvel élan semble arriver avec l'ouverture du LAC, de l'épicerie, le projet du nouveau propriétaire du Château des Hermeaux. Également des changements au sein des deux garages du village avec l'arrivée de deux nouveaux artisans.

- La commune de Saint-Laurent d'Olt a remporté le 1^{er} prix dans sa catégorie au concours des villages fleuris.

- La séance est levée à 23 heures 30.

Prochain conseil le 13 décembre 2023